Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20200130-06-DE Date de télétransmission : 12/02/2020 Date de réception préfecture : 12/02/2020

> Département de Meurthe et Moselle Arrondissement de Nancy Canton de Val de Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 30 janvier 2020

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 30 janvier 2020 à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRLIC, Président, après convocation légale adressée le 24 janvier 2020. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents Pré	
Bouxières-aux-Dames	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
Champigneulles	M. DETHOU – M. FELICANI – MME PLAYE – MME SCHREIBER –
	M. VERGANCE
Custines	MME HENRY – M. JULIEN
Faulx	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
Frouard	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
Lay-St-Christophe	MME BEGORRE-MAIRE
Liverdun	MME DILLMANN – M. DOSE – MME GUENSER
Malleloy	MME DOUGOUD
Marbache	M. MAXANT
Millery	M. BERGEROT
Pompey	M. TROGRLIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
Absents représentés	
Champigneulles	M. MARLIN à M. VERGANCE
	MME SCHWARZ à M. DETHOU
Frouard	MME FOUET à M. GRANDBASTIEN
Lay-St-Christophe	M. MEDART à MME BEGORRE MAIRE
Liverdun	M. BERNARDO à MME DILLMANN
	M. HUET à M. DOSE
Excusés	
Bouxières-aux-Dames	MME RASCAGNERES-GARCIA
Custines	M. VERY
Frouard	MME DROUOT
Liverdun	M. KOCH
Montenoy	M. POINT
Pompey	MME VILLEMIN
Saizerais	M. HALLIER

N°06 - DA du 30/01/2020

Renouvellement de la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'actions culturelles dans le cadre du dispositif d'accès des élèves à la culture

Rapporteur : MME HENRY

Par compétence acquise au 1^{er} janvier 2010, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey met en œuvre le transport et l'accès des élèves des classes maternelles et élémentaires du territoire à des actions culturelles en temps scolaire. Dans le cadre de cette compétence, un dispositif d'accès à la culture est mis en œuvre.

Suite à la reprise en régie de l'activité du Théâtre par la ville de Frouard à compter du 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes a déjà confié à la ville de Frouard la programmation au sein du Théâtre Gérard Philipe de spectacles et d'actions culturelles à destination des élèves des écoles maternelles et élémentaires du territoire du Bassin de Pompey :

- Pour une première période de 6 mois, du 1er janvier au 30 juin 2019.

Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20200130-06-DE Date de télétransmission : 12/02/2020 Date de réception préfecture : 12/02/202

Date de réception préfecture : 12/02/2020
- Pour une deuxième période correspondant à l'année scolaire 2019/2020.

Le bilan quantitatif et qualitatif a été réalisé pour la première période. Un bilan provisoire pour l'année scolaire en cours a été réalisé de manière prévisionnelle, sur la base de la programmation proposée et des inscriptions prises par les écoles du territoire.

Ces bilans montrent que les objectifs sont atteints en matière d'effectifs accueillis, ainsi qu'en matière de diversité et de pluridisciplinarité de l'offre proposée. Les aspects liés à la mise en œuvre du protocole préalable à l'accueil des classes (choix des spectacles par les enseignants, inscription des classes, sensibilisation en amont des actions) demanderont cependant à être confortés sur la prochaine période.

Au vu de l'atteinte des objectifs fixés et afin de pouvoir envisager la programmation d'une nouvelle offre en temps scolaire allant de septembre 2020 à juin 2021, il est proposé au Conseil Communautaire de reconduire son soutien à la Ville de Frouard, au sein du dispositif existant, dans des termes identiques au conventionnement actuellement en cours.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission Services à la population du 16/01/2020,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat conclue entre la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et la ville de Frouard pour la mise en œuvre d'actions culturelles entre septembre 2020 et juin 2021 dans le cadre du dispositif d'accès des élèves à la culture, telle qu'annexée à la présente délibération.

DECIDE d'allouer un montant de 80 000 € au financement de cette convention qui prendra fin au 30 juin 2021.

IMPUTE les crédits correspondants au compte 611 du budget primitif 2020.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président

Laurent TROGRLIC